

*Langues officielles*

J'ai voyagé d'un bout à l'autre du Canada en 1964 et en 1965. J'ai visité la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta. Je peux dire à l'instar du chef du Nouveau parti démocratique (M. Lewis) que j'ai rarement trouvé des fanatiques ou des personnes imbues de préjugés là-bas. J'ai visité toutes les circonscriptions, je crois, de la Saskatchewan, y compris celle de Prince-Albert, et dans presque chacune quelqu'un venait me dire: «Je suis originaire du Québec» ou encore me signalait que ses parents ou ses grands-parents étaient originaires de cette province et qu'il avait réussi plus ou moins à conserver sa langue et sa culture. Ces gens n'ont-ils pas le droit d'être servis, du moins par leur gouvernement, dans leur propre langue, quel que soit l'endroit où ils demeurent au Canada s'ils ont besoin de certains services? Comment alors pouvez-vous convaincre des Canadiens français de quitter le Québec pour s'établir en Ontario, en Alberta, au Manitoba ou en Colombie-Britannique?

Il n'y a pas tellement longtemps, un de mes meilleurs amis, un Canadien français refusait un très bel avancement en dehors du Québec, trois mois seulement après avoir quitté la province, parce qu'il ne pouvait pas faire instruire ses enfants ou trouver des contacts culturels et qu'il ne pouvait même pas traiter avec le gouvernement fédéral dans sa propre langue. Ce n'est pas ce que nous voulons ni ce que les Canadiens veulent. Les gens qui adoptent une attitude fanatique ou imbue de préjugés, et je fais allusion aux députés qui agissent ainsi en vue de se faire élire, ont tort, car ce qui est juste devient en définitive un droit politique. Une nouvelle génération grandit, et ce genre d'attitude fanatique disparaît rapidement.

**M. Hueglin:** Pas au Québec, où Ouellet nous traite de royalistes fanatiques.

**M. Mackasey:** En même temps, nous devons appliquer la loi sur les langues officielles avec courtoisie, avec délicatesse, et non pas de façon brusque, parce que les gens, bien logiquement, craignent le changement. Les Québécois anglophones craignent le changement. Ils craignent que les français deviennent la langue de travail dans leur propre province et la possibilité que les néo-Canadiens soient forcés de parler une langue autre que celle de leur choix. Aussi, la province de Québec a elle aussi des intérêts dans cette affaire et elle doit s'assurer que ses politiques soient justes et sans discrimination.

Comme tant d'autres l'ont dit avant moi, notre pays est le grands pays du monde. Nous en convenons tous. Même si nous avons des ennuis et souffrons d'une présumée désunion, nous avons moins de difficultés aujourd'hui qu'il y a à peine dix ans. L'ancien premier ministre, Lester Pearson, parlait très peu français, mais il a eu la perspicacité d'unifier le pays, de créer la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, de nous doter d'un nouveau drapeau canadien et de prendre les initiatives qui s'imposaient dans la fonction publique. Notre premier ministre actuel continue cette tradition. Le chef de l'opposition et d'autres députés l'ont appuyé parce que cela est juste et bon; c'est le prix que nous devons payer pour la survivance du pays. J'ajouterais que c'est un prix bien modeste.

[M. Mackasey.]

Tout pays qui a deux langues officielles et une société multiculturelle est un pays riche. Il fait contraste avec ces autres pays qui ont éliminé toutes leurs langues sauf une, qui ont assimilé toutes leurs cultures sauf une. C'est peut-être paradoxal mais les Canadiens d'origine italienne, ukrainienne, russe ou polonaise peuvent rester plus attachés à leurs langues et leurs cultures propres parce que nous avons su résister à l'assimilation culturelle avec les États-Unis. Cette résistance a été possible à cause de la présence de plusieurs millions de Québécois qui ne partagent pas nécessairement la langue de notre voisin. Aussi, nous sommes tous plus riches parce que, dans notre pays, nous parlons deux langues et possédons de nombreuses cultures.

En 1973, alors qu'autour de nous dans le monde nous pouvons observer les malheurs des autres pays, il est réconfortant de constater que le seul objet de dissension entre nous est le moyen de communication. Après tout, en Europe, les jeunes apprennent trois, quatre ou cinq langues au cours de leurs études. J'espère que dorénavant l'objet du débat sera la loi sur les langues officielles, que nous ne nous accuserons pas de semer la discorde, que le premier ministre ne sera pas accusé d'être une force de désunion, comme cela vient de se produire. Aucun gain politique ne peut résulter de ce genre d'attitude; le fanatisme ou le préjugé en matière de langue ne rapporte guère. Tout gain obtenu par une telle attitude ne sera que très, très temporaire.

En conclusion, permettez-moi d'ajouter que j'aurais pu me résigner à l'amendement de l'honorable chef de l'opposition, quoiqu'il aurait peut-être imposé une certaine inflexibilité. On devrait peut-être incorporer les suggestions comprises dans la motion dans des règlements sujets à des révisions périodiques.

J'aimerais dire quelques mots de la constitutionnalité de toute cette politique et de la question de savoir s'il y a ou devrait y avoir deux langues officielles au Canada. Le juge Thorson a fait connaître son avis sur la question. J'en ai discuté avec lui et j'ai lu ses raisons pour sa position, aussi bien que ses livres et ses articles. A vrai dire, la constitutionnalité de cette question est relativement peu importante. Ce n'est pas de la constitution qu'il s'agit, mais d'une réalité, celle d'un Québec où des millions de Canadiens dont il arrive que la langue maternelle est le français veulent demeurer des fédéralistes et veulent que ce pays demeure uni. Au cours de plusieurs élections provinciales, ils ont rejeté l'option séparatiste. Si on leur en donne vraiment l'occasion, ils deviendront une des principales forces d'unité dans le pays car ce sont des gens réalistes. Leur refuser le droit de travailler dans leur propre langue, d'avancer dans la Fonction publique, de voir la capitale nationale, telle qu'elle existe des deux côtés de la rivière, comme la réflexion d'une société dualiste et d'une société multiculturelle, serait travailler à notre propre défaite et à notre propre destruction. J'appuie la loi sur les langues officielles et je demande à tous les députés de la Chambre des communes de l'approuver.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. A la reprise du débat, la présidence donnera la parole au député de Sault-Sainte-Marie.